

AUTORISATION DE CAPTATION

(personnes mineures)

Vu le Code civil, en particulier son article 9, vu le Code de la propriété intellectuelle

2023-2024

Madame, Monsieur,

L'exploitation et la conservation du document se feront avec votre accord, exclusivement dans les conditions définies ci-dessous.

La voix et/ou l'image et/ou les productions du/de la mineur(e) ainsi que le document d'accompagnement présenté (diaporama, texte, images, ouvrage...) seront fixés sur un support permettant sa diffusion et sa reproduction tel que défini ci-dessous.

Projet organisé à partir du.....dans l'ensemble des accueils de loisirs Léo Lagrange Méditerranée-Perpignan pour le projet éducatif « L'enfance et la construction de l'esprit critique ».

CONSENTEMENT DE L'ENFANT

SEXE

Féminin

Masculin

Nom

Prénom

On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ce projet.

On m'a expliqué et j'ai compris qui pourrait voir les supports créés et/ou sur lesquels j'apparais.

Et je suis d'accord pour que l'on enregistre, pour ce sujet mon image et/ou ma voix.

RESPONSABLE(S)

En qualité de cocher la case

Mère

Père

Tuteur/tutrice

En qualité de cocher la case

Mère

Père

Tuteur/tutrice

Nom

Prénom

Adresse

Commune

TélTél

Nom

Prénom

Adresse

Commune

TélTél

Par la présente, je (nous) donne(ons) l'autorisation à l'accueil de loisirs.....et à l'association Léo Lagrange Méditerranée qui le gère de représenter, reproduire (totalement ou partiellement), publier, diffuser et communiquer au public les images fixes et/ou animées sur lesquelles figure l'enfant cité ci-dessus et/ou ses productions prises durant les activités pédagogiques dans le cadre du projet éducatif précité ou au cours de leur restitution.

J'(Nous) autorise(ons) l'accueil de loisirs.....et à l'association Léo Lagrange Méditerranée à procéder à toute modification utile des images représentant le(la) mineur(e) et :ou ses productions ainsi qu'à la réutilisation ultérieure des images concernées pour un sujet identique ou similaire.

Les prises de vues photographiques, audiovisuelles, sonores peuvent être exploitées par l'accueil de loisirs et l'association Léo Lagrange Méditerranée qui le gère dans le cadre de ses activités internes (locales ou/et nationales) accomplissement qui inclut la possibilité de rétrocéder ces droits à la ville de Perpignan à des fins de promotion des actions de la Fédération Léo Lagrange sur tout support en France et dans le monde entier.

Cette autorisation est donnée à titre gracieux et non exclusif, pour une exploitation non commerciale, pour tous les pays et pour la durée de protection légale de la propriété littéraire et artistique.

A.....Le..... Signature du/des responsable(s)